



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022**

**Nombre de Conseillers : 19**  
**Présents : 14**  
**Votants : 19**

**L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Etaient présents :** Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Jacqueline PEIGNEGUY, Valentin TELLECHEA, Christian DURROTY, Patricia VIALLE, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS, Aurélie BELASCAIN, Benat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA

**Excusés :** Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christian DURROTY), Alain PARIOLEAU (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN).

***Mme Christiane URKIA-MARTIN a été élue secrétaire de séance.***

**DCM 28/2022 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DES PYRENEES ATLANTIQUES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

**Rapporteure : Mme Jacqueline PEIGNEGUY**

La caisse d'allocations familiales a modifié son dispositif contractuel et propose désormais aux collectivités la signature de conventions territoriales globales (CTG) se substituant aux contrats enfance jeunesse.

La CTG vise à définir un cadre politique de développement des territoires et renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé. Il a été convenu par les communes du pôle Sud Pays basque de mener un diagnostic commun.

Cette démarche doit s'organiser en deux périodes:

- La réalisation du diagnostic partagé, des axes stratégiques fin octobre 2022 ;
- L'accompagnement à la déclinaison opérationnelle du projet de territoire et la démarche de bilan de résultats et d'évaluation d'impact fin janvier 2023.

Afin de confier la réalisation de cette prestation à un cabinet d'études, il convient de mettre en place un groupement de commandes, dont la commune d'Arbonne serait coordonnatrice avec la participation de la commune d'Ainhoa.

Elle sera ainsi chargée de l'élaboration du marché, de la consultation et de l'attribution de celui-ci.

Elle percevra la participation de la CAF pour la réalisation du diagnostic. Elle déposera les demandes de subvention. Elle facturera aux communes leur quote-part au prorata de la population.

Les modalités de partenariat entre les douze communes sont définies dans la convention ci-annexée.

Concernant le financement de l'étude, la convention prévoit :

- une participation de la CAF à hauteur de 7000€ ;
- une répartition financière du reste à charge (après déduction des éventuelles subventions) entre les douze communes répartie au prorata de leur population.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 064-216400358-20220706-DCM282022-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des présents de :**

- **DECIDER d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation d'un diagnostic préalable à la signature des conventions territoriales globales avec la CAF porté par la commune d'Arbonne avec la participation de la commune d'Ainhoa.**
- **AUTORISER le maire de la commune à signer la convention y afférent.**
- **PRECISER que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libre.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Arbonne, le 7 juillet 2022**

**Le Maire**

**Marie José MIALOCQ**

